

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2020

L'an deux mil vingt et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, DAVID-RICHELME Suzanne, GILS Bernard, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, LOUVEAU Solveig, PAPINESCHI Véronika, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHOU Xavier, VILA Charlotte, VILA Didier.

Absents : LEFRANCQ Arnaud,
PELTIER Julien.

Madame DAVID-RICHELME Suzanne a été nommée secrétaire.

APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 février 2020 est approuvé.

PRÉEMPTIONS

- Local commercial + appartement appartenant Mr ALBERT rue Jean Jaurès.
- Remise appartenant à Mme NOEL 4 rue des Tonneliers.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

S.I.C (Syndicat Intercommunal de Cylindrage)

Délibération sur l'adoption des nouveaux statuts du SIC.

COTISATION FEDON AUDE

L'association FEDON de l'Aude (Fédération Départementale de défense contre les Organismes Nuisibles de l'Aude) avec l'aval de l'Association des Maires, sollicite une cotisation aux communes pour le traitement de la flavescence dorée. Le Conseil Municipal accepte la participation de 200 euros annuelle.

MOTION DE SOUTIEN À LA FILIÈRE VIN

Le Conseil Municipal adopte une motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin. Suite aux menaces des USA de taxer les vins français lié à l'affaire des subventions accordées au groupe Airbus par la France, il est demandé au Président de la République de faire tout ce qui est dans son pouvoir pour empêcher une catastrophe économique qui serait la conséquence de décisions nationales.

Cette motion propose également de reconnaître à la filière vin le statut de victime collatérale dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace

d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

VOTE DU CA 2019 ET DU BP 2020

Le compte administratif et le budget primitif sont votés à l'unanimité.

I. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Le compte administratif 2019 présenté par Monsieur GILS Bernard, adjoint aux finances, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice de **223 682,68 €** et un excédent de clôture de **419 696,87 €**.

L'affectation de ce résultat nécessaire pour l'investissement 2020 est de **200 503,93 €** ce qui donne un excédent reporté dans le fonctionnement en 2020 de **219 192,94 €**.

Investissements réalisés en 2019 :

<u>Matériel divers :</u>	23 727,31 €
<u>Achat nacelle :</u>	36 000,00 €
<u>Bâtiments communaux :</u>	50 300,33 €
Divers travaux en régie municipale	9 999,32 €
<u>Achat terrain :</u>	1 000,00 €
<u>Travaux électriques et éclairage public :</u>	42 540,27 €
<u>Revêtement allée cimetière :</u>	8 235,00 €
<u>Chemins :</u>	92 516,96 €
<u>Etudes d'aménagements :</u>	35 796,00 €
<u>Jardin Public (espaces verts) :</u>	2 535,00 €
<u>Aménagement RD11 :</u>	3 607,91 €
<u>Pluvial (av. Pasteur/ Léo Lagrange) :</u>	211 657,74 €

II. BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 :

Le Budget 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- La section fonctionnement est équilibrée à : **1 360 293,00 €**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition (pas d'augmentation depuis 2006). T.H : 17,95 % - T.F.B : 38,47 % - T.F.N.B : 114,77 %

Le virement à la section d'investissement est de : **397 000,00 €**

- La section d'investissement est équilibrée à : **1 433 773,00 €**

Les dépenses prévisionnelles des diverses opérations s'élèvent à : **971 035,00 €**

➤ Matériel administratif	5 000,00 €
➤ Matériel technique	35 000,00 €
➤ Bâtiments communaux	
Divers	29 000,00 €

Toiture bâtiment place Rambaud	36 000,00 €
➤ Achat foncier et immobilier	49 000,00 €
➤ Aménagement RD11 (dernière tranche)	26 000,00 €
➤ Travaux électriques et éclairage public	53 051,00 €
➤ Aménagement village	
Divers	73 968,00 €
Cache containers	10 536,00 €
➤ Voirie	118 000,00 €
➤ Chemins et ruisseaux inondations	132 114,00 €
➤ Bourg-Centre	
Place du Bourguet	325 207,00 €
Ancienne piscine / Boulodrome	78 159,00 €
 <u>Autres dépenses :</u>	
➤ Remboursement emprunt	87 691,00 €
➤ Participation financière à la ZAC	100 000,00 €
➤ Régul amortissement étude M49	44 065,57 €
➤ Report de 2019	230 200,93 €
Remboursement caution loyer	780,50 €

III. LOTISSEMENT LA GINESTIÈRE :

Le compte administratif 2019 fait apparaitre un résultat de clôture de 5 900,09 €. Le budget annexe du lotissement sera soldé en 2020.